



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 60 (1960), p. 83-109

Serge Sauneron

Un document égyptien relatif à la divinisation de la reine Arsinoé II [avec 5 planches].

#### *Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### *Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### **Dernières publications**

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

# UN DOCUMENT ÉGYPTIEN RELATIF À LA DIVINISATION DE LA REINE ARSINOË II

PAR

S. SAUNERON

Le calme jardin du musée gréco-romain d'Alexandrie abrite, sous d'antiques frondaisons, tout un romantique fatras de vestiges d'un âge lointain : statues mutilées, sarcophages, stèles, tronçons de colonnes, qui s'offrent sans apprêt à la curiosité du passant, muets pour les uns, éloquents pour d'autres, pittoresques pour la plupart.

Parmi ces antiquités bien souvent malmenées par le temps et les hommes, se remarque un socle de grande taille, en granit sombre, qui porte encore les restes de trois statues. On cherche vainement des yeux ce qui eût été pour nous le plus beau : les statues elles-mêmes, le ferme modelé de leur corps, la taille expressive des visages ; tout cela n'est plus ; de la triade initiale ne subsistent plus que ce socle, le siège, et les jambes, plus ou moins conservées, de quelque reine ou déesse assise, et de deux personnages masculins. Cette navrante mutilation ne saurait être le fait d'un banal accident ; on reconnaît encore, éloquemment nettes, les traces des mortaises taillées dans le dos du socle par le carrier qui débita la statue <sup>(1)</sup> ; la destruction fut donc volontaire, et nous pouvons le regretter ; le peu qui demeure permet en effet d'affirmer que cette triade était une œuvre d'art très remarquable, habilement taillée dans une matière aussi difficile que belle, avec une maîtrise des techniques

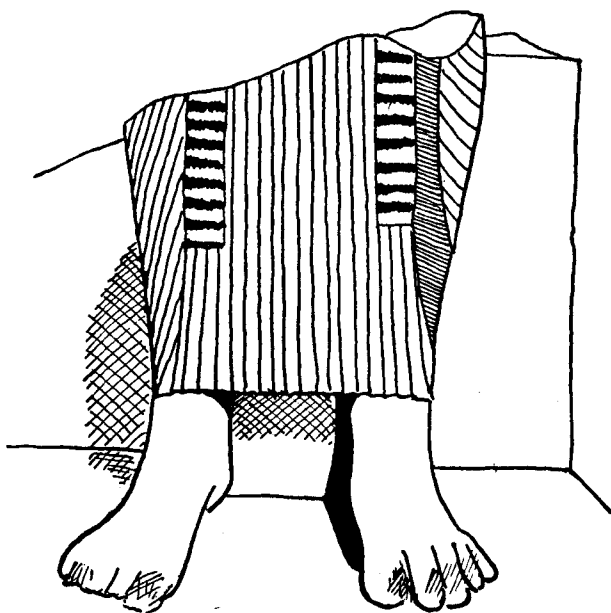
<sup>(1)</sup> Le groupe du musée de Mariémont avait subi le même sort : « À une époque difficile à préciser, on a fait sauter la pierre au moyen de coins en bois : les encoches rectangulaires qui ont été forcées suivant deux alignements presque parallèles, montrent de quelle manière on s'y est pris pour le débitage » (B. VAN DE WALLE, dans

*Bulletin*, t. LX.

*CdE* XXIV/47 [janvier 1949], p. 19-20). Sans doute ces groupes colossaux, qui attireraient naturellement en premier lieu l'intérêt des carriers, étaient-ils trop volumineux pour être utilisés — et surtout transportés — intacts.

qui dénote une période encore estimable d'épanouissement artistique. Une certaine rondeur dans le modelé des pieds et des jambes, et le détail des signes qui occupent le dossier et les flancs de la triade, font penser au début de l'époque ptolémaïque, et cette impression est bientôt confirmée par le cartouche de Ptolémée II qui se lit sur le côté droit du siège.

Les personnages de cette triade étaient plus grands que nature; leurs pieds mesurent uniformément 32 cm. de longueur, ce qui implique une échelle générale correspondant approximativement aux  $\frac{4}{3}$  de la taille humaine; le socle lui-même mesure 33 cm. de hauteur, 1 m. 80 de largeur, et 1 m. 30 sur son petit côté; la partie conservée mesure en tout 63 cm. de hauteur, avec une certaine incertitude due aux irrégularités du socle, rongé à sa partie inférieure, et aux inégalités de la ligne de rupture supérieure. Si l'on restitue par la pensée, au-dessus de ces trois statues déjà plus qu'humaines, la haute ligne ascendante des couronnes, il devient évident que nous avons affaire ici à une très belle œuvre plastique, d'imposantes proportions<sup>(1)</sup>.



Le seul élément d'habillement qui soit encore apparent est la robe du personnage féminin. On peut assez exactement restituer son aspect initial d'après les détails qui en subsistent; elle devait consister en une ample étoffe plissée, peut-être à manches évasées, nouée sous le sein droit, serrée à la taille par un long ruban plissé, dont les deux bouts, inégaux, retombent presque jusqu'aux pieds. Une frange,

<sup>(1)</sup> « The piece is absolutely unique; I do not know any other *seated* groups of the Ptolemaic Period . . . . Seated *private* sculpture

are of course known, but they occur only after the Roman conquest of Egypt» (Lettre de B. V. Bothmer, du 24 Septembre 1959).

bordant l'un des pans du drapé, est visible à droite du ruban (sur la jambe gauche) <sup>(1)</sup>.

Sur le côté droit du siège, l'emblème du *sm; t;wy* a été gravé en creux, ainsi que deux colonnes d'inscription; le côté gauche du dossier porte simplement deux colonnes de textes, mais il est évident que la gravure n'y a pas été achevée; on voit encore le trait vertical qui devait délimiter un cadre comparable à celui du côté droit. Au dos, vingt-quatre colonnes de signes soigneusement gravés s'affrontent en deux séries de douze colonnes chacune; ces signes représentent seulement la partie inférieure d'une inscription dont il n'est guère possible d'apprécier les proportions; nous ne pouvons dire, en effet, si le siège s'arrêtait à hauteur de la ceinture des personnages assis, ou si, au contraire, il se prolongeait vers le haut pour constituer un panneau dorsal aux trois statues et surtout un soutien aux volumineuses couronnes, qui étaient souvent rapportées, sur des monuments de cette taille, et fixées par des tenons <sup>(2)</sup>. Si ce groupe avait initialement comporté un panneau de ce genre, et si l'inscription en avait occupé toute la partie postérieure, les signes qui nous sont parvenus ne correspondraient qu'au huitième ou au dixième de la surface initialement inscrite.

<sup>(1)</sup> Ce genre de robe semble avoir été couramment porté, au moins depuis le Nouvel Empire, par les souveraines; les parallèles les plus exacts que nous en ayons trouvés se trouvent sur les statues et les bas-reliefs de reines ramessides; voir par ex. Caire n° 42154, dans G. LEGRAIN, *CGC, Statues et statuettes de rois et de particuliers*, II, p. 20-21 et pl. XVII, ou encore JANET R. BUTTLES, *The Queens of Egypt*, 1908, pl. XIII (face à la p. 147), où l'on remarque en plus la même inégalité des deux bouts de rubans. Pour la frange qui termine le pan du drapé, G. STEINDORFF, *Catalogue of the Egyptian Sculpture in the Walters Art Gallery*, 1946, pl. XXI, 106 et p. 40, et JANET R. BUTTLES, *op. laud.*, pl. V (face à la p. 59). — Voir la robe de Bérénice II Evergète, sur la porte d'Evergète à Karnak [scène correspondant au n° 98 de SETHE-FIRCHOW, *Urk.* VIII]. — Enfin un élément de compa-

raison des plus précieux nous est fourni par un relief peint de Kalabchéh (H. GAUTHIER, *Kalabchéh II* (1914), pl. XVIII, gauche = pl. K, 7) qui a été reproduit avec ses couleurs. On y voit le ruban bariolé et les plis de la robe, alternativement colorés de teintes différentes, un peu comme l'étoffe qui est employée actuellement pour la confection des *galabiéh*.

<sup>(2)</sup> Comparer B. VAN DE WALLE, *CdE XXIV/47* (janvier 1949), p. 21 et n. 1. — Les triades du Nouvel Empire (ex. Caire 42052, 42097; les groupes de Pithom dans le Jardin des Stèles d'Ismailia, la triade Aa 7 de Tanis, etc.) sont ordinairement pourvues d'un panneau dorsal dépassant largement le sommet des couronnes. — Comparer aussi l'Amon tardif du Musée du Caire, 38021, dans B. HORNEMAN, *Types of Ancient Egyptian Statuary*, I, pl. 165.

La largeur moyenne des colonnes de texte, mesurée intérieurement, entre les traits verticaux des colonnes de séparation, est de 6,2 à 6,6 cm.

La faible portion des textes conservés, et l'état navrant de destruction de la sculpture, ont médiocrement encouragé les savants à s'occuper de ces reliques malmenées. Pourtant cette triade n'est pas tout à fait inconnue : G. Daressy, il y a maintenant plus d'un demi-siècle, prit de ses inscriptions une copie courante, qu'il publia, avec d'autres textes hiéroglyphiques du Musée d'Alexandrie, dans les *Annales*; il ne donna pas de traduction des textes, et limita son commentaire à une identification sommaire des personnages représentés : « *Ptolémée II, la reine Arsinoé et sa sœur Philotéra, représentés au moins en grandeur naturelle, le roi assis vers la droite, les princesses debout* »<sup>(1)</sup>.

Ces indications comportent une part d'inexactitude. En premier lieu, la position des pieds et le parallélisme des jambes exclut que ce groupe ait pu représenter des personnages tantôt debout et tantôt assis; tous trois étaient visiblement assis. D'autre part, aussi bien l'étude du texte que l'examen des jambes des personnages montrent qu'il n'y avait qu'une seule statue féminine, et deux personnages masculins. Nous verrons qu'il y a lieu de reconnaître, à gauche la reine Arsinoé II, à droite Ptolémée II, et au milieu, selon toute vraisemblance, le dieu Amon<sup>(2)</sup>.

\* \* \*

La moitié droite des textes du dossier concerne le roi Ptolémée II. Nous traduirons ce qui subsiste des colonnes mutilées, sans nous livrer à de vaines hypothèses pour évaluer la longueur des lacunes, ni tenter de restituer le texte qui peut manquer; en revanche, nous verrons que les quelques mots et les quelques bribes de phrases qui ont subsisté ne sont pas sans parallèles

<sup>(1)</sup> *ASAE* V (1904), p. 126 (XXXVIII); à la suite de Daressy, cette statue a été signalée par H. GAUTHIER, *Livre des Rois* IV, p. 237 [LXIII] et n. 3 et par B. PORTER - R. MOSS, *Top. Bibl.* IV, p. 6, haut (*exact provenance unknown*).

<sup>(2)</sup> Les textes du dossier concernent le roi

et la reine; on imagine mal qui pouvait être le troisième personnage sinon un dieu; et d'autre part, les paroles qu'Amon prononce, à la première personne, sur les deux côtés de la statue, impliquent presque obligatoirement sa présence entre les deux souverains.

dans les autres documents hiéroglyphiques contemporains de Ptolémée II, et que les textes grecs leur apportent d'utiles compléments.

- ( 1 ) ... *les bonnes choses, toute bonne chose surabonde en son temps* <sup>(a)</sup>;
- ( 2 ) ... *ses greniers (?)* <sup>(b)</sup> *atteignent jusqu'au ciel; toute graine*
- ( 3 ) ... *ses soldats sont plus nombreux que le sable du rivage* <sup>(c)</sup>;
- ( 4 ) ... *tous les sanctuaires sont en fête*
- ( 5 ) ... *saisit le bouclier*
- ( 6 ) ... *de sa puissance, effondrés devant son épée* <sup>(d)</sup>
- ( 7 ) ... *tout au long de leur corps* <sup>(e)</sup>
- ( 8 ) ... *donner l'offrande divine aux dieux* <sup>(f)</sup>
- ( 9 ) ... *sceau sur son argile* <sup>(g)</sup>
- ( 10 ) ... ... *wꜣꜣw* <sup>(h)</sup>
- ( 11 ) ... *les soutiens du ciel*
- ( 12 ) ... [sans connaître] *la destruction, comme Ré, éternellement.*

(a) C'est la faveur qui doit survenir au nome mendésien, une fois que Ptolémée II aura réduit ses impôts : « *si l'on retranche de ses pains d'offrande (il s'agit du dieu de Mendès), des millions parmi les hommes dépériront ; mais si l'on pourvoit à son alimentation en pains, des aliments en surabondance ruisselleront sur le pays entier* » (*Urk.* II, 44, 8-11 ; mais peut-être devrions-nous lire *it.f* au lieu de *ttf?*). On peut avantageusement comparer l'éloge de Ptolémée, par Théocrite, où la richesse du royaume est ainsi décrite : « *Il vit dans une large opulence, il règne sur un vaste territoire, sur une vaste étendue de mer* » (XVII, 75-76). — Le signe qui précède le soleil est le crocodile (= *rk*).

(b) Le signe est brisé, et la partie qui en subsiste n'est pas absolument caractéristique de l'hiéroglyphe désignant le grenier ; Daressy a pourtant restitué ce signe sans hésiter ; d'autre part, dans un texte contemporain (*Urk.* II, 114, 8), se trouve une phrase exactement parallèle : *tkn šnwt.f r hrt* : « *ses greniers atteignent jusqu'au ciel* » ; comparer *Anast.* III, 2, 4 ; *Harris* 8, 10 ; et le texte de *Philæ*, cité par le *Wb.* V, 335, 1 (Belegstellen), si ce n'est pas celui que Sethe a reproduit dans ses *Urkunden* (légère variante graphique). Il est donc probable que nous avons ici la même expression. — Comparer ici encore le texte de Théocrite (XVII, 77-80) : « *Mille pays qu'habitent mille nations humaines nourrissent des moissons que fait prospérer la pluie de Zeus ; mais aucun n'en produit autant que la basse terre d'Égypte, quand l'eau du Nil jaillissant brise la terre humide* ».

(c) Le signe final, en partie oblitéré par du ciment, est à lire *wꜣb* ; ce genre de comparaison est très fréquent en égyptien (Grapow, *Bidll. Ausdr.*, p. 59-60) ; ce peut

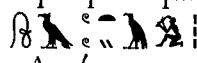
donc être simplement une épithète banale; pourtant notons que Ptolémée, en particulier après la première guerre syrienne, évoque volontiers le détail de sa puissance militaire : *Urk.* II, 112-113 « *riche en chevaux, en nombre illimité, riche en bateaux* »; 86, 9-10; 87, 8-9; 80, 13-16; 77, 15-78, 3; comparer (date incertaine) *Urk.* II, 23, 9. — THÉOCRITE XVII, 90-94 : « *Il a des navires excellents qui sillonnent les flots; toute la mer et la terre et les fleuves sonores obéissent à Ptolémée. Autour de lui se rassemble une foule de cavaliers, une foule de fantassins bardés d'airain étincelant* ».

(d) Faute d'un mot *fn* désignant une épée, nous sommes obligés de lire *bdš rf* (= particule) *n ds.f*.

(e) Restituer quelque chose comme : [*la crainte qu'il inspire s'insinue*] *tout au long de leur corps*; il s'agit des ennemis du roi, et vraisemblablement de ces peuples de Syrie contre lesquels il dut combattre : THÉOCRITE XVII, 85 sqq.; *Urk.* II, 76-78; sur l'empire de Ptolémée lors de son accession au trône, TARN, *JEA* XIV, 1928, p. 249-250.

(f) La richesse de l'Égypte et les victoires du roi ne pouvaient avoir de meilleur usage que de favoriser la prospérité des temples; n'oublions pas que cette statue fut dressée dans un temple; comparer *Urk.* II, 36, 10 : « *Tous les temples sont inondés de ses richesses* », et THÉOCRITE XVII, 106-109 : « *Mais, dans sa riche maison, l'or ne reste pas entassé sans qu'on s'en serve, comme les trésors des fourmis qui ne songent toujours qu'à peiner. Une bonne part est pour les demeures glorieuses des dieux, où, en toute occasion, il offre les prémices avec d'autres offrandes.* »

(g) Le *m* initial est plus vraisemblablement la dernière lettre de *htm* que la préposition *m*. On ne peut faire que des suppositions sur le contexte disparu; pourtant, dans le décret de Canope (l. 12 = § 11 de Sethe), nous relevons une phrase qui pourrait trouver ici son parallèle; il s'agit de l'épithète d'Evergète que Ptolémée et Bérénice porteront désormais : « *les prêtres qui sont dans tous les temples d'Égypte seront nommés prêtres des dieux évergètes, et l'on ajoutera cette épithète à l'énoncé de leur dignité sacerdotale. Leur nom (= celui des dieux évergètes) sera inscrit sur les actes officiels, et la fonction de prophète des dieux évergètes sera gravée sur le sceau qu'ils (= les prêtres) portent à la main* ». Peut-être s'agissait-il ici du titre de « prophète des dieux philadelphes » que les prêtres du couple royal doivent désormais porter sur la bague-cachet dont ils posent l'empreinte sur l'argile qui ferme les naos? C'est là une pure hypothèse que seul le parallélisme assez étroit des deux expressions nous amène à formuler.

(h) La fin de ce mot, — *w:yw*, n'est pas suffisamment caractéristique pour que nous puissions deviner de qui il s'agissait; peut-on penser à  d'*Edfou* III, 156, 8? L'oiseau du texte alexandrin est un *z*, de façon sûre (comparer le signe *ti* col. 22).

Il s'agissait donc d'un éloge du roi, particulièrement développé, soulignant la richesse que connut l'Égypte sous son règne, sa puissance militaire, ses succès guerriers, et les faveurs dont les temples furent dotés grâce à sa générosité. Le texte faisait-il allusion à l'attribution au roi de l'épithète « philadelphe » ou à son culte personnel, qui se serait joint à celui d'Arsinoé? Nous ne pouvons dire; les hypothèses émises à propos de la colonne 9 (note *g*) sont trop incertaines pour que nous puissions faire état de cette possibilité; il faut d'ailleurs remarquer que le cartouche royal, sur le flanc droit de la triade, ne porte pas cette épithète de « philadelphe ». Il n'est évidemment pas impossible que l'inscription, lorsqu'elle était entière, ait été infiniment plus riche de contenu que nous avons cru pouvoir le dire; mais les bribes qui subsistent ne permettent malheureusement pas d'en juger.

Sur le côté droit du siège, deux fins de colonnes, qui semblent, comme ce sera le cas des textes du côté gauche (plus bas, p. 91), reproduire les paroles adressées par Amon au roi (Pl. IX) :

(13) ..... *mon*<sup>(a)</sup> ....., *roi de Haute et de Basse Égypte, seigneur des deux pays, Wsr-k;-R'-aimé d'Amon*<sup>(b)</sup>.

(14) ..... *t'adresse des hymnes (?)*, à *toi qui es vivant comme Ré, éternellement et à jamais*.

(a) Le signe figure le dieu Amon; il est vraisemblable d'y voir, plutôt que le nom du dieu, le pronom de la première personne, suivant un verbe, ou encore mieux le suffixe possessif suivant un vocatif, comme : « *ô mon fils chéri* », ou quelque chose de comparable.

(b) Ptolémée II.

Les inscriptions concernant la souveraine vont nous apporter un nombre plus considérable d'éléments utiles à notre interprétation (Pl. VIII) :

(15) ... *celles qui voient Horus, celles qui voient [Seth]*<sup>(a)</sup>

(16) ... combien il est [séduisant] de la voir, plus encore que le soleil et la lune<sup>(b)</sup>, elle, la souveraine de la Haute et de la Basse Egypte.

(17) ... sur leur dos, car c'est elle

(18) ... [suave] de parfums, douce (?)<sup>(c)</sup> d'effluve, maîtresse de l'oliban

(19) ... grande de crainte à travers l'Egypte, grande de prestige

(20) ... [vivres?] et aliments; on la remercie<sup>(d)</sup>

(21) ... elle veillera<sup>(e)</sup> sur son frère, préservant son corps

(22) ... est faite en son (masc.) honneur une fête par les Egyptiens<sup>(f)</sup>

(23) ... est ... pour elle dans le temple

(24) ... ses effigies sortent en procession au nombre des<sup>(g)</sup>

(25) ... [il n'est pas de temple?] vide de son nom, en tout pays

(26) ... comme Rê, éternellement et à jamais.

(a) Probablement s'agit-il de la très vieille épithète des souveraines : « celle qui voit Horus [et Seth] », *Wb.* II, 7, 13. Nous la trouvons attestée à une époque à peu près contemporaine de notre document, *Urk.* II, 72, 12; les textes du temple d'Edfou nous en livrent également quelques exemples, dans la titulature d'une Cléopâtre; d'une part elle est « celle qui voit Horus, épouse du roi du Nord, souveraine des deux pays » (*Edfou* III, 97, 7); de l'autre elle est « celle qui voit Seth, épouse du roi du Sud, souveraine des deux pays » (*Edfou* III, 153, 2-3). Horus est donc le roi du Nord (*biti*), et Seth le roi du Sud (*nsw*). Le pluriel, et surtout la répétition de l'élément *m:(w)t* nous semblent difficilement expliquables, à moins de supposer qu'Arsinoé ait été décrite comme « la plus grande des (reines) voyantes d'Horus et des (reines) voyantes [de Seth] ».

(b) Ou encore : « comme il est séduisant de la voir, à tout moment », si nous lisons  $\bullet$ , *tr.wy*. Mais la première traduction est loin d'être exclue; comparer par exemple les phrases admiratives accompagnant les scènes d'offrande des miroirs; par ex. *Esna*, n° 10, 3 : « Ta vue est resplendissante plus que le soleil qui se lève, et plus que la lune au moment de sa clarté suprême ».

(c) *hṭp idt*, épithète qui nous est inconnue; la traduction est hypothétique.

(d) Lit. : « on prie pour elle le dieu ».

(e) Peut-être lire : [*w*]n-s rs, avec nuance de futur.

(f) Les « Egyptiens » (*Kmtyw*) sont habituellement mentionnés sous ce nom lorsqu'ils sont opposés aux « étrangers » (*h:(styw)*) : *Edfou* I, 127, 13 et 432, 15. Peut-être notre texte précisait-il ensuite les faveurs dont la reine était comblée par les étrangers?

(g) Le détail des dernières colonnes sera discuté plus bas, p. 98.

Sur le côté gauche du siège, deux colonnes transmettent le discours que le dieu Amon tient à la souveraine (Pl. X) :

(27) ... [(Arsinoé)] *Philadelphie*; je ferai que tu (= Arsinoé) sois un être divin au nombre des dieux terrestres;

(28) ... Je te [donne] le souffle de la vie issu de ma narine, afin de redonner vie à ton âme, et de rendre la jeunesse à ton corps, éternellement.

\*  
\* \*

Ces bribes d'inscription nous ont ainsi livré quelques éléments importants; nous savons maintenant, au sujet de la princesse figurée dans cette triade :

(a) qu'elle est «la sœur» du roi (col. 21);

(b) que son nom, renfermé dans un cartouche, était suivi de l'épithète «Philadelphie» (*mr sn*, col. 27);

(c) qu'elle n'est plus de ce monde (col. 28);

(d) qu'elle doit, de l'au-delà, veiller sur son frère et le protéger physiquement (col. 21);

(e) par suite, que cette statue, postérieure à la mort de la reine, date du vivant de son frère Ptolémée II;

(f) enfin que l'érection même de cette triade concrétise son accession au rang des dieux terrestres (discours d'Amon, col. 27).

De ces divers éléments, nous pouvons conclure en toute sécurité que nous avons là un groupe de statues élevé par Ptolémée II en l'honneur de la divinisation de sa seconde épouse, Arsinoé II Philadelphie, tout de suite après sa mort, soit en 270, ou peu après.

\*  
\* \*

Cette apothéose, pratiquement la première d'une longue suite de divinisations qu'allait connaître la dynastie lagide<sup>(1)</sup>, mérite une attention

<sup>(1)</sup> Bérénice I semble avoir été divinisée dès avant 275 (THEOCRITE XVII, 46-52). — Sur le caractère peu égyptien de cette apothéose,

voir les remarques de W. Otto, *Priester und Tempel II*, p. 272, n. 1, à nuancer cependant en fonction des nouveaux éléments apportés

particulière, autant par la forme qu'elle prit que par l'exceptionnelle personnalité<sup>(1)</sup> de la souveraine qui en bénéficia. Au moment de sa mort, en 270, elle était âgée d'environ 45 ans; à en croire les poètes, elle était d'une grande beauté<sup>(2)</sup>; l'empressement de son royal époux à l'introduire dans le cercle des déesses, et l'épithète de *philadelphé* dont Arsinoé fut dotée, puis que Ptolémée partagea avec elle, pourraient nous en faire accroire: la réalité est pourtant très éloignée de cette image d'un amour partagé et serein; quand elle parvint en Egypte, vers 278, à l'âge de 37 ans environ, Arsinoé était loin d'évoquer des images de candeur, telle l'aimable Bérénice que les Alexandrins devaient accueillir en triomphe quelques années plus tard, et en l'honneur de laquelle Callimaque crut bon d'augmenter d'une unité le nombre des Charites<sup>(3)</sup>. Arsinoé, soit jeu d'un destin acharné, soit conséquence

sur ce sujet par FR. DAUMAS, *Les mammisis des temples égyptiens*, 1958 [cf. p. 504-509]. Sur la divinisation des souverains et souveraines lagides, il faut consulter la très abondante littérature due à J. TONDRIAU, qui a étudié cette question à plusieurs reprises, et pratiquement sous tous ses aspects: *Rois lagides comparés ou identifiés à des divinités*, *CdE* XXIII/45-46 (1948), p. 127-146; *Princesses ptolémaïques comparées ou identifiées à des déesses* (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.), *BSRAAC*. 37 (1948), p. 12-33 [en part. p. 15-21]; *Les souveraines lagides en déesses au III<sup>e</sup> s. av. J.-C.*, *Etudes de Papyrologie* VII (1948), p. 1-15; *Le point culminant du culte des souverains*, *Les Etudes Classiques* 15 (1947), p. 100-113; *Bibliographie systématique du culte des souverains hellénistiques et romains*, *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, Paris N. S. 5 (1948), p. 106-125; *Esquisse de l'histoire des cultes royaux ptolémaïques*, *RHR* 137 (1950), p. 207-235 [les cultes de forme égyptienne, p. 228-231]; L. CERFAUX et J. TONDRIAU, *Le culte des souverains dans la civilisation gréco-romaine*, *Bibl. de Théologie* III, 5, Tournai 1957, cf. compte-rendu de P. M. FRASER, dans *JEA* 44 (1958), p. 111-

112[24]. — Un peu plus anciennes, mais riches d'idées, les études de U. WILCKEN, *Zur Entstehung des hellenistischen Königtums*, *SB Pr. Ak. Wiss.*, 28 (1938), p. 310-317, et d'A. D. NOCK, *Synnaos Theos*, *Harvard Stud. Class. Philol.*, 41 (1930), p. 1-62. — Voir enfin les quelques pages de P. JOUGUET, *Trois études sur l'hellénisme* [1944], p. 58-63.

<sup>(1)</sup> Sur Arsinoé II, voir de manière générale U. WILCKEN, dans *PW RE* III (1895), col. 1282-1287 [n° 26]; J. P. MAHAFFY, *A History of Egypt under the Ptolemaic Dynasty*, 1899, p. 75-82; ED. BEVAN, *A History of Egypt under the Ptolemaic Dynasty*, 1927, p. 59-65; et surtout GRACE HARRIET MACURDY, *Hellenistic Queens, A Study of Woman-Power in Macedonia, Seleucid Syria, and Ptolemaic Egypt*, *The John Hopkins University Studies in Archaeology*, n° 14, Baltimore 1932, p. 111-130, et fig. 5 b.

<sup>(2)</sup> Cf. TARN, cité par GR. H. MACURDY, *op. laud.*, p. 112. — Comparer O. GUÉRAUD et P. JOUGUET, *Un livre d'écolier du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*, 1938, p. 10-24.

<sup>(3)</sup> P. JOUGUET, *Reine et poète*, *BIÉ* XX (1938), p. 131-135.

d'une ambition agressive, avait semé sa route de morts et de désastres. Epouse du vieux roi de Thrace Lysimaque, qui avait répudié en sa faveur sa première femme Amastris, elle parvint à faire assassiner par son propre père le fils que Lysimaque avait eu d'un mariage antérieur, afin de ne pas voir contrarier les espoirs qu'elle plaçait dans les trois enfants qu'elle avait donnés à son époux. Ce forfait n'eut pas le succès qu'Arsinoé en attendait; Séleucos, roi de Syrie, tua Lysimaque, avant de succomber lui-même sous les coups de Kéraunos, demi-frère d'Arsinoé; ce dernier, ambitieux et sans scrupule, vit tout le parti qu'il tirerait d'un mariage avec Arsinoé, alors réfugiée en Macédoine; il réussit à persuader la princesse, lui promettant le titre de reine, et la succession au trône pour son fils aîné; à peine la cérémonie accomplie, Kéraunos fit assassiner deux des trois enfants d'Arsinoé, le troisième n'ayant dû son salut qu'à son absence.

Pour la seconde fois, Arsinoé prit la fuite, à Samothrace d'abord, puis en Egypte, où régnait son frère, Ptolémée II.

Lysimaque et Séleucos, avaient ainsi trouvé la mort au milieu des intrigues qu'elle avait soulevées, et Kéraunos devait être massacré peu de temps plus tard; Arsinoé avait fait assassiner le fils de son premier mari, avait vu massacrer deux de ses trois enfants, et avait fait répudier la reine Amastris... Ce sont déjà là des épreuves et des exploits que les âmes sensibles jugeront suffisants pour aguerrir le caractère d'une aimable jeune femme avide de puissance et de gloire... Elle devait pourtant porter une dernière fois le trouble autour d'elle : en don de joyeuse arrivée, elle amena Ptolémée à bannir dans la brûlante Koptos, sa première épouse Arsinoé<sup>(1)</sup>, et parvint à se substituer à elle sur le trône d'Egypte, rééditant le premier exploit de ses dix-sept ans, et coiffant pour la troisième fois le diadème royal...

Devenue souveraine d'Egypte, Arsinoé ne se contenta pas du rôle relativement effacé qui revenait d'ordinaire aux reines de ce pays; en toute occasion, elle apparaît en fait comme une co-régente<sup>(2)</sup>; sa personnalité transparait

<sup>(1)</sup> On retrouve la trace de cette princesse exilée à Koptos, où son majordome a laissé une longue inscription (aujourd'hui au Musée du Caire : ΣΕΤΗΣ, *Urk.* II, p. 55-69).

<sup>(2)</sup> Les historiens ont souligné le fait

qu'Arsinoé a reçu non pas *un* mais *deux* cartouches, à l'égal d'un pharaon. Mais ce sera également le cas de Bérénice II (ΣΕΡΗΝΕ-ΦΙΡΧΩ, *Urkunden VIII*, n° 98 = p. 83).

dans chacun des actes royaux; nous la voyons accompagner Ptolémée dans ses visites officielles à la frontière orientale <sup>(1)</sup>, et prendre part à ses décisions politiques <sup>(2)</sup>; nombre de cités sont baptisées ou rebaptisées à son nom, Arsinoé, Philadelphia, Théadelphia; et le Fayoum, mis en valeur et développé à date récente, prendra ultérieurement le nom de « nome arsinoïte » <sup>(3)</sup>.

Les honneurs dont Arsinoé put jouir durant les huit années qu'elle passa sur le trône d'Égypte ne sont pourtant rien auprès de ceux qu'elle devait recevoir après sa mort. Elle devint « *déesse au nombre des dieux vivant sur terre* », et son culte trouva place dans les principaux sanctuaires du pays, auprès des dieux et des déesses; elle pénètre dans le collège divin de Mendès, l'année même de sa mort <sup>(4)</sup>; au Fayoum, nous lui trouvons des sanctuaires où elle partage les honneurs du dieu Soukhos <sup>(5)</sup>; elle suit la déesse Mout à Karnak <sup>(6)</sup>, Isis à Philæ <sup>(7)</sup>, reçoit le culte à Saïs <sup>(8)</sup>, et, à Memphis, nous la trouverons adorée jusqu'au temps des derniers Ptolémées <sup>(9)</sup>. A Alexandrie même, un temple spécial lui est élevé, l'Arsinoéion <sup>(10)</sup>, de position incertaine, mais pour lequel Ptolémée II fit dresser et graver un obélisque géant jadis préparé par Nectanébo, mais demeuré inachevé; à la pointe du cap Zéphyrion, au voisinage de Canope, l'amiral Callicratès lui éleva un temple, où elle reçut un culte en tant qu'Arsinoé Zéphyritis, ou Kypris Arsinoé, « *qui exauce les vœux des marins, accorde un bon voyage aux navires en danger, et aplanit, quand on l'invoque, les vagues de la vaste mer* » <sup>(11)</sup>. Les poètes qui

<sup>(1)</sup> D'après la stèle de Pithom, SETHE, *Urk.* II, p. 94 (= l'an 12), en 274-273.

<sup>(2)</sup> Cf. le décret de Chrémonide, de 266, où Ptolémée, quatre ans après la mort d'Arsinoé II, affirme avoir suivi la politique de ses ancêtres et de sa sœur (*IG* II, 332, 333 et DITTENBERGER, *Sylloge*<sup>3</sup>, 434).

<sup>(3)</sup> W. OTTO, *Priester und Tempel*, I, p. 350.

<sup>(4)</sup> Stèle de Mendès, l. 12-14 (= SETHE, *Urk.* II, p. 40-42).

<sup>(5)</sup> En l'an 35 (= 251-250) : *Petrie Papyri* I, XXV, 2, 1.

<sup>(6)</sup> LEPSIUS, *Denkmäler* IV, 8.

<sup>(7)</sup> LEPSIUS, *Denkmäler* IV, 6 a.

<sup>(8)</sup> En l'an 20 (= 266-265) : SETHE, *Urkunden* II, p. 80.

<sup>(9)</sup> BRUGSCH, *Thesaurus* V, 892 sqq. et 903; cf. GAUTHIER, *Livre des Rois*, IV, p. 243, T et 244, U, et p. 243, n. 2.

<sup>(10)</sup> R. M. BLOMFIELD, *The Arsinoeum and its obelisk*, *BSRAA* 8 (1905), p. 27-45.

<sup>(11)</sup> Ce temple est connu par deux épigrammes du poète Posidippe, dont l'une est citée par Athénée (VII, 318) et l'autre se retrouve sur le papyrus Didot (H. WEILL, *Monuments grecs*, n° 8 [1879], p. 31); toutes deux dans NEROUTSOS-BEY, *L'ancienne Alexandrie*, 1888, p. 89-90.

l'avaient célébré de son vivant, continuent de chanter sa gloire<sup>(1)</sup>, et des émissions spéciales de monnaies sanctionnent son accession au rang des déesses ; dans tout le monde méditerranéen se retrouvent statues et mémoriaux à son nom . . .

Tels furent les principaux épisodes et les effets d'une carrière bien remplie, dont on peut apprécier diversement la valeur humaine<sup>(2)</sup>, mais dont nul ne saurait raisonnablement contester l'efficacité.

\* \* \*

C'est dans cette perspective que nous devons examiner les renseignements que nous apporte la statue mutilée d'Alexandrie ; elle nous fournit d'intéressantes données sur la phase ultime de cette vie tumultueuse, sur le dernier exploit de cette femme insatiable : la divinisation.

En premier lieu, il faut dire quelques mots *de la date* de cette divinisation. Il a été souvent dit, en effet, et en particulier en se référant aux sources égyptiennes, qu'Arsinoé avait reçu les honneurs divins *avant* sa mort<sup>(3)</sup>. On invoquait par exemple la stèle de Pithom, où Arsinoé, qui accompagna son mari en l'an 12, est figurée comme une déesse ; mais il ne faut pas oublier

<sup>(1)</sup> Voir en particulier R. PFEIFFER, *Arsinoe Philadelphos in der Dichtung, Die Antike* 2 (1926), p. 161-174 (et comparer *BIÉ* XX, p. 134).

<sup>(2)</sup> BLOMFIELD voit en elle un prototype de Cléopâtre « *in so far as her power of fascination were concerned* » (*BSRAA* 8 [1905], p. 34) ; WILCKEN (*PWRE* III [1895], col. 1283) reconnaît en elle « *eine äusserst energische herrschsüchtige Frau* », et voit, dans les scènes où Ptolémée II accomplit le culte devant Arsinoé divinisée et d'autres dieux, une démonstration évidente, montrant « *wer im Hause das Regiment geführt haben mag* » (col. 1285) ; il ne savait pas encore que ces scènes étaient postérieures au décès de la souveraine. « *If the three most famous and extraordinary princesses of Macedonian blood . . . should be selected, the obvious choices would be Olympias*

*of Macedonia, Arsinoe, sister and wife of Ptolemy Philadelphus of Egypt and Cleopatra the Seventh of Egypt, who bore children to the Romans, Julius Caesar and Mark Antony. Of the three, Arsinoe was the greatest politically. Unscrupulous as the other two, she had more common-sense than Olympias, and was not hampered by the tempestuous and wild nature which was the ruin of that queen, and she appears not to have been given to pleasure and sensuous delights as was Cleopatra, « the Inimitable Lover »* (GRACE HARRIET MACURDY, *Hellenistic Queens*, 1932, p. 111-112).

<sup>(3)</sup> Cf. sur ce point GAUTHIER, *Livre des Rois* IV, p. 243, n. 2 et 241, n. 2 ; OTTO, *P. u. T.* II, p. 305, n. 2 ; 334 (S. 349, pour le culte sous Ptolémée II, après l'an XV) ; BEVAN, *History of Eg.*, p. 60, n. 2 et p. 386 haut.

que la stèle de Pithom est de beaucoup postérieure à ces événements, puisque la dernière date qui y figure est celle de l'an 21 (ligne 27); rappelant les événements de l'an 12, les graveurs ont néanmoins figuré Arsinoé sous l'aspect officiel qu'elle avait au moment de la gravure, c'est-à-dire celui d'une défunte divinisée.

D'autre part, il ressort avec évidence de la stèle de Mendès que la divinisation de la souveraine suivit normalement sa mort (l. 13-14) : « *Sa Majesté ordonna de dresser son effigie dans tous les temples, et cette décision plut à leurs prophètes, car ils avaient pu reconnaître que la reine avait été équitable vis-à-vis des dieux, et bienfaisante pour chacun. Son effigie (sšm) fut donc menée en procession à Mendès, au côté de (celle du) ba-vivant, ainsi que les statues divines qui sont avec lui; ses statues de culte ('hmx) furent sculptées dans tous les nomes . . . , et son nom fut défini comme étant : « l'aimée du (dieu)-bélier, la déesse Philadelphie, Arsinoé ».* Or ces événements suivirent la mort d'Arsinoé, puisque le paragraphe précédant ces dispositions s'exprime ainsi (l. 11-12) : « *L'an 15, premier mois de l'été, cette déesse monta au ciel, et se réunit au corps du dieu qui avait créé sa beauté . . . . . Après qu'eut été pratiquée sur cette déesse le rite de « l'ouverture de la bouche », qui dura jusqu'au quatrième jour, son âme retrouva sa liberté<sup>(1)</sup>. On festoya en son honneur dans Mendès, instaurant sa fête, et restituant la vie à son âme en ce lieu, au côté des bas (re)vivifiés, ainsi qu'on fait pour les âmes des dieux et déesses, depuis l'origine jusqu'à ce jour ».*

Les textes égyptiens nous paraissent donc formels; et les inscriptions d'Alexandrie viennent heureusement confirmer ces conclusions; nous avons vu plus haut (p. 91) qu'Amon offrait à Arsinoé défunte « *le souffle de vie pour redonner vie à son âme (cette âme primitivement enfermée dans le corps, et qui ne retrouve son existence indépendante qu'après la cérémonie de l'ouverture de la bouche, quatre jours après la mort), et redonner la jeunesse à son corps* »; et le dieu ajoutait : « *je vais faire que tu sois un être divin au nombre des dieux terrestres* »; la divinisation est donc de toute évidence une conséquence des rites suivant la mort, et de la volonté des dieux, accueillant parmi eux l'âme de la souveraine désormais libérée.

<sup>(1)</sup> Litt. : « *elle sortit sous forme de ba* »; c'est, je crois, un de ces cas de « substitution-apposition » dont on a relevé maints exemples

en « ptolémaïque », et qui correspond à une phrase plus simple : « *l'âme de la reine sortit* ».

Si nous nous tournons vers la documentation grecque, la question apparaît plus complexe; mais cela tient surtout à certaines incertitudes touchant à la date de la mort d'Arsinoé; ainsi Wilcken, qui ignorait cette date, était-il porté à placer tous ces honneurs divins dont Arsinoé fut comblée *du vivant de la reine*; il subsiste des incertitudes sur la date de la première apparition de l'épithète « Philadelphie »<sup>(1)</sup>, qu'un nombre restreint de documents tendrait à attribuer à une période où Arsinoé était encore en vie. Nous ne pouvons reprendre ici cette difficile enquête des sources papyrologiques et épigraphiques; d'autres pourront le faire avec plus de compétence que nous; nous avons simplement voulu mettre à leur disposition les documents *égyptiens*, à la lecture desquels aucun doute ne peut subsister: Arsinoé ne fut divinisée qu'après sa mort, *immédiatement* après sa mort et les cérémonies de son enterrement, et l'épithète de Philadelphie lui fut attribuée à cette occasion (stèle de Mendès, l. 14).

\* \* \*

Quelles furent les « modalités » de cette divinisation?

Sur ce point, nous devons, pour compléter les bribes de texte qui subsistent sur notre statue, nous référer à la fois au décret de Canope, où se trouvent décrites les cérémonies instituées en l'honneur de la petite Bérénice, morte pendant le synode des prêtres à Alexandrie, et occasionnellement aux stèles de Mendès et de Saïs, contemporaines de Ptolémée II.

Ces dispositions, qui suivent l'apothéose ( $\acute{\alpha}\pi\omicron\theta\acute{\epsilon}\omega\sigma\iota\varsigma = [ir]-ntr$ )<sup>(2)</sup> et coïncident avec la fin du deuil (l. 26) consistent :

(a) en l'institution d'une fête et d'une navigation sur le lac sacré, dans tous les temples, pendant 4 jours;

(b) en l'érection d'une statue de culte ( $sh\bar{m} ntr$ )<sup>(3)</sup> d'or et de pierreries dans tous les temples de premier et de second ordre; (l. 24) il s'agit évidemment d'une statue de petite taille, telle celles qui entrent dans les naos des

<sup>(1)</sup> OTTO, *P. u. T.* II, p. 305, n. 2; BEVAN, *History of Egypt ...*, p. 60, n. 2; GAUTHIER, *Livre des Rois*, IV, p. 241, n. 2.

<sup>(2)</sup> FR. DAUMAS, *Les moyens d'expression du grec et de l'égyptien ...*, p. 73, n. 1, et

p. 207.

<sup>(3)</sup> Sur les divers noms que reçoivent ces statues, et leur nature, FR. DAUMAS, *op. laud.*, p. 175-176.

temples, et qu'un prêtre peut porter dans ses bras et faire apparaître en grande pompe lors des épiphanies ;

(c) cette statue de culte reçoit un nom : « Bérénice, reine des vierges » ;

(d) sa couronne, de forme spéciale, est composée d'éléments choisis pour constituer le nom de Bérénice, en cryptographie hiéroglyphique ;

(e) une autre statue de Bérénice sera taillée pour la fête des Kikéllia, et recevra le culte des femmes et filles des prêtres ;

(f) les autres femmes qui le désireront pourront se joindre à ce culte ;

(g) les prêtresses musiciennes lui chanteront des hymnes, et offriront à la déesse les prémices des épis ;

(h) chanteurs et chanteuses du temple chanteront journallement des hymnes à la déesse, spécialement rédigés par le personnel de la maison de vie ;

(i) un pain de forme spécial, « le pain de Bérénice », servira à la nourriture des filles des prêtres.

Dans ces dispositions, il est inévitablement une part qui doit être commune à toutes les « apothéoses », et une part spécialement inspirée par les circonstances du moment. Nous ne pouvons donc pas en faire systématiquement le prototype de toutes les cérémonies de divinisation des princesses défuntes <sup>(1)</sup>.

Le groupe d'Alexandrie ne nous apportera qu'un nombre limité de parallèles, ce qui ne doit pas nous surprendre, étant donné l'état très fragmentaire de l'inscription. Il est question de l'institution d'une fête « *par les Egyptiens* » (col. 22), mais cette fête est créée en faveur d'un être masculin (pronom *f*), et ne se rapporte peut-être pas nécessairement à la déesse. Nous savons ensuite qu'on fait quelque chose (?) pour elle dans le temple (col. 23), puis que ses statues d'apparat (*shmw*) doivent sortir en procession parmi les statues des autres dieux (col. 24). Ces dispositions sont générales, au point qu'il n'est pas, dans les deux pays (ou dans aucun pays), de (ville? temple? nome?) où son nom n'apparaisse pas (col. 25).

<sup>(1)</sup> Une comparaison des éléments fournis pour Bérénice par le Décret de Canope et pour Arsinoé par les textes de Mendès et de Saïs montre que les institutions principales demeurent, même si le détail des rites secondaires et les dispositions particulières ne nous ont pas été conservés ; ainsi, aux « cérémonies

appropriées à l'apothéose » de Canope correspond, dans Mendès, l'allusion aux rites de l'ouverture de la bouche, qui libèrent l'âme de la défunte ; dans les deux textes, il est question de l'institution d'une fête, de la sortie en procession de son effigie, de l'érection dans tous les nomes de statues à son nom.

En nous aidant du texte plus complet du décret de Canope, nous pouvons donc conclure que la nouvelle déesse devait recevoir dans un nombre appréciable de temples une statue et un culte; et qu'à l'occasion des fêtes (dont l'une, probablement, lui était particulièrement dédiée), ses statues légères devaient sortir en procession et s'offrir à l'adoration de la foule.

Quant à voir dans les quelques mots subsistant de la colonne 20 une allusion à un «pain d'Arsinoé», ce serait sans doute très abusif; il est probable qu'il s'agit seulement de l'abondance alimentaire dont, d'une façon ou d'une autre, la souveraine a comblé une catégorie d'individus dont le nom ne nous a pas été conservé.

Ces données ressortent de l'examen du texte égyptien; mais le témoignage le plus évident de la divinisation est à trouver dans la statue elle-même, qui figure la reine et le roi aux côtés du dieu Amon; pour qu'Arsinoé pût ainsi être statufiée en même temps que le dieu, il fallait qu'elle fût elle-même devenue déesse; et les paroles d'Amon qui consacrent son nouvel état montrent que ce groupe, quel que soit le lieu où il avait initialement été dressé, avait pour but de concrétiser l'accession de la souveraine défunte au rang des divinités<sup>(1)</sup>.

Dernier point, les épithètes de la colonne 18 sont plus souvent accordées à des déesses, Hathor par exemple, qu'à des souveraines; du moins n'avons-nous pas retrouvé leur équivalent parmi les nombreuses titulatures de reines et de princesses que nous avons recensées. Cela tendrait peut-être à prouver que la reine s'identifiait, dans sa nouvelle qualité, à une déesse authentique, comme ces défrites qui, dans certains textes funéraires de basse époque, sont non pas des Osiris, mais des Hathor<sup>(2)</sup>. On penserait alors à cette Aphrodite dont Arsinoé revêtit l'aspect dans sa chapelle du cap Zéphyrion. Mais l'état du texte ne nous permet pas de décider de façon certaine si ces épithètes s'appliquent bien à la reine plutôt qu'à une déesse qui serait mentionnée dans la partie disparue du dossier.

<sup>(1)</sup> On peut se demander si tel n'est pas, depuis une date très ancienne, le sens de toutes les dyades et triades d'Égypte, où un souverain figure aux côtés d'une divinité; au lieu de matérialiser simplement la faveur dont ce roi jouit auprès du dieu son voisin, peut-

être ces effigies multiples soulignent-elles au contraire l'un des aspects divins qu'a reçus le roi, et qui lui permet de figurer au côté d'un dieu déterminé?

<sup>(2)</sup> Par ex. *Papyrus du Caire*, n° 58010, *in fine*.

Quant au clergé destiné au nouveau culte, et aux dispositions financières prises pour assurer sa subsistance, si nous n'en trouvons pas mention sur le groupe d'Alexandrie, nous sommes abondamment renseignés à leur sujet par la documentation égyptienne<sup>(1)</sup> et grecque parallèle<sup>(2)</sup>.

Une dernière série de documents nous montrent quelle fut la diffusion, dans les temples d'Égypte, de ce culte nouvellement institué, et quelle fut sa durée. Ce sont les scènes gravées sur les murs des différentes salles des temples de Haute Égypte, et qui nous montrent le culte rendu aux divers souverains et souveraines divinisés par leurs successeurs lagides.

Dans ce cénacle de souverains divinisés, Arsinoé II occupe une place non négligeable. Nous trouvons d'abord quelques scènes datant du règne de Ptolémée II, mais postérieures à l'an 15, donc à la mort d'Arsinoé II, où le roi présente l'offrande à son épouse, mêlée au groupe des dieux locaux. Ainsi à Karnak, sur la porte de l'Est, Ptolémée II est-il figuré successivement devant Amon-Rê, Mout et Arsinoé, et Amon-Rê, Khonsou et Arsinoé<sup>(3)</sup>, cependant qu'à Philæ, dans la *cella*, Arsinoé, au côté d'Isis, reçoit l'offrande que lui tend son mari<sup>(4)</sup>.

La majorité des tableaux figurant Arsinoé recevant le culte dans les grands sanctuaires est cependant postérieure à Ptolémée II.

A Karnak, nous trouvons Arsinoé II et Ptolémée II adorés par leur successeur Ptolémée III<sup>(5)</sup>; à Edfou, les dieux philadelphes reçoivent l'offrande de Ptolémée IV<sup>(6)</sup> et de Ptolémée VII<sup>(7)</sup>, et c'est encore sous Ptolémée VII

<sup>(1)</sup> Voir les textes signalés par GAUTHIER, *Livre des Rois* IV, p. 243 Q, T, et 244, U.

<sup>(2)</sup> Sur l'affectation d'une part de l'*apomoira* aux besoins du nouveau culte (*Revenue Laws*, col. 36, l. 4-11), voir WILCKEN, *Chrestomathie* 249; H. IDRIS BELL, *Cults and Creeds in Graeco-Roman Egypt*, 1953, p. 22-23; Cl. PRÉAUX, *L'économie royale des Lagides*, p. 180; bibliographie détaillée dans TONDRIAU, *CdE* XXV/50 (1950), p. 290, 8 (et p. 298, 10, les modifications apportées ultérieurement à cet emploi de l'*apomoira*). — Voir aussi les remarques de P. JOUGUET, *Trois études sur l'hellénisme* [1944], p. 60, n. 2, sur les

bornes « appartenant à la Philadelphie ».

<sup>(3)</sup> Texte reproduit par SETHE-FIRCHOW, *Urkunden* VIII, p. 38 (= n° 51, d) et 39 (= n° 52, d).

<sup>(4)</sup> LEPSIUS, *Denkmäler* IV, pl. 6 a = SETHE, *Urk.* II, p. 106. Comparer également les bas-reliefs de la chapelle de Tanis, actuellement au British Museum : PORTER-MOSS, *Topogr. Bibl.* IV, p. 24 [Ptolemaic Chapel].

<sup>(5)</sup> Sur le propylône d'Evergète : SETHE-FIRCHOW, *Urk.* VIII, p. 42 (= n° 54, d et e) et 78 (= n° 93).

<sup>(6)</sup> CHASSINAT, *Edfou* XI, pl. 227.

<sup>(7)</sup> *Edfou* I, pl. XLVI c.

que nous trouvons leurs effigies adorées à Tôd<sup>(1)</sup> et au Qasr el-Agouz<sup>(2)</sup>.

Au delà des cités du Delta, Alexandrie, Mendès, Saïs, Canope, Memphis, Héliopolis, Tanis et autres, où Arsinoé était vénérée, et des cités du Fayoum, le nome « arsinoïte », où son culte était en faveur, nous savons donc maintenant que d'autres temples avaient dressé des effigies dans leurs salles pour lui consacrer un culte, Thèbes, dans plusieurs de ses sanctuaires, Tôd, Edfou, Philæ. Si nous tenons compte du fait que nous jugeons de la diffusion de ce culte uniquement par les bas-reliefs montrant de manière évidente la présence de ces statues, et que maint temple a pu en posséder sans qu'elles aient été reproduites sur ses murs, nous pouvons constater que la phrase du groupe d'Alexandrie qui affirme qu'aucun nome(?) n'ignore son nom n'a pas menti; la divinisation de la reine défunte, sans doute promulguée par un décret que nous n'avons pas encore retrouvé, fut largement reconnue à travers tout le pays.

\* \* \*

Les modalités de la divinisation ayant été évoquées, et ses effets ayant été constatés en divers points d'Égypte, il reste une précision que nous aimerions pouvoir donner, — parce que le terme de divinisation est en lui-même assez vague —, sur *la nature* de cette apothéose. On a vite dit : Arsinoé devint une déesse; mais on omet de préciser *quel genre* de déesse elle devint; or les bas-reliefs nous la montrent *associée* dans le culte à d'autres divinités, à la suite desquelles elle reçoit l'offrande, ou adorée « historiquement » *au milieu des Lagides « devenus dieux »*, par leurs successeurs. Mais la documentation, égyptienne du moins, ne nous montre jamais Arsinoé adorée *seule*, comme n'importe quelle autre divinité peut l'être, et cela nous incite à nous demander si cette « divinisation » ne comportait pas certaines atténuations.

Le point de départ de cette inquiétude vient de la phrase qu'Amon lui adresse, précisément sur le groupe d'Alexandrie; « je vais faire que tu sois un être divin *parmi les dieux qui sont sur terre* ». Quelle est la portée de cette expression, et correspond-elle à une restriction? On parle des dieux *de ce pays*, mais non pas des dieux *qui sont sur terre*; l'expression elle-même est

<sup>(1)</sup> F. B. R., *Tôd* (1934 à 1936), *FIFAO* XVII, 1937, p. 22-23.

<sup>(2)</sup> D. MALLET, *Le Qasr el Agouz*, p. 68-69.

peu attestée (*Wb.* V, 292<sup>6</sup>). Elle tendrait du moins à nous laisser croire que les humains divinisés ne devenaient pas des dieux au même titre que l'étaient les dieux ordinaires du pays, mais seulement des dieux limités à la terre, un peu comme le sont les animaux sacrés qui reçoivent du ciel l'essence divine qui les anime, mais demeurent d'abord des êtres terrestres.

Or cette comparaison n'est pas aussi incongrue qu'elle peut d'abord le paraître; nous avons été frappés, en effet, en parcourant la littérature égyptienne relative aux reines divinisées, de constater l'abondance des allusions faites, dans leurs titulatures, aux animaux sacrés; à Mendès, Arsinoé est nommée « *l'aimée du bélier* »; à Héliopolis, elle est « *la fille de Merhou* »<sup>(1)</sup>, et les textes de Karnak la nomment, à deux reprises, « *la mère divine d'Apis-réplique-de-Ptah, la souveraine de tous les animaux sacrés* »<sup>(2)</sup>.

Ce point mériterait une étude détaillée, qui mettrait en œuvre toute la littérature égyptienne relative à la divinisation des rois et reines lagides, d'une part, et aussi les apothéoses de mortels, tels Imhotep, les deux frères de Dendour, les noyés en général, Antinoüs, etc. Ce n'est pas le lieu de l'entreprendre ici, mais elle apporterait un utile complément aux riches études consacrées par les hellénistes, et en particulier par J. Tondriau, aux divinisations dans l'Égypte ptolémaïque. L'idée d'une divinisation des souverains et souveraines dépassant le cadre du culte funéraire n'était pas un rite très courant en Égypte; mais les Égyptiens d'époque ptolémaïque l'ont acceptée. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment cherché à déterminer au prix de quel compromis — ou de quelles restrictions?

\*  
\* \* \*

Un fait important sur lequel nous devons maintenant nous arrêter un instant est la présence, au centre de cette triade, du dieu Amon; nous aurons à revenir à lui plus bas, lorsque nous tenterons de déterminer l'origine possible de cette statue-groupe; mais dès maintenant, nous devons évoquer l'association intéressante Arsinoé-Amon.

J. Grafton Milne a en effet consacré à cette association un article des *Studies Griffith* (p. 13-15). Selon cet auteur, « *il est significatif de constater que le*

<sup>(1)</sup> GAUTHIER, *Livre des Rois*, IV, p. 241, K. <sup>(2)</sup> SETHE-FIRCHOW, *Urkunden VIII*, 38-39.

renouveau du culte d'Ammon en Egypte est approximativement contemporain du retour d'Arsinoé, veuve de Lysimaque, en Egypte, et de son mariage avec son frère Ptolémée II». A l'appui de cette idée, Milne souligne l'identification<sup>(1)</sup> de la reine au bélier de Mendès. et l'émission parallèle, à la mort de Arsinoé II, d'une série de monnaies portant la tête de bélier d'Ammon, en style grec, mais avec le disque égyptien, et d'une série de pièces d'or et d'argent portant le portrait et le nom d'Arsinoé<sup>(2)</sup>.

Il conclut : « *Arsinoé fut responsable de l'exaltation du culte du bélier en associant étroitement Ammon aux destins de la maison des Ptolémées, et cela en important de Thrace l'idée de reconnaître Alexandre comme le fils d'Ammon* ».

A dire vrai, l'argument qui invoque, à l'appui de cette thèse, la stèle de Mendès, où la reine est mise, après sa mort, en étroite connexion avec un bélier, ne nous paraît pas d'un grand poids; il ne suffisait pas qu'il y eût un bélier en cause pour qu'un Grec d'Egypte ait immédiatement pensé à Ammon. Cette association est simplement à mettre en parallèle avec celles que nous trouvons au Fayoum (Arsinoé et le crocodile), à Thèbes (Arsinoé et Mout), etc. Dans chaque métropole, la reine défunte est adorée au côté du dieu principal de l'endroit.

En revanche, si nous croyons devoir émettre des doutes sur la validité de cet argument, il est toute une série de documents hiéroglyphiques qui apportent, à la thèse de Milne, un support inattendu; l'une des épithètes les plus constantes d'Arsinoé II est en effet : « fille d'Amon » (*s:t 'Imn*). Cette appellation figure naturellement sur les monuments de Karnak<sup>(3)</sup>; pour les mêmes raisons que nous évoquions tout à l'heure à propos de Mendès, cela n'est pas significatif, puisqu'Amon est précisément le dieu de Karnak; mais nous trouvons la même épithète de « fille d'Amon » en Nubie à Dakké<sup>(4)</sup>, dans le temple de Philæ<sup>(5)</sup>, sur les monuments de Koptos<sup>(6)</sup> et de Saqqara<sup>(7)</sup>, tous lieux où Amon n'a rien à faire; il résulte de cette constatation que le

<sup>(1)</sup> De toute façon, le terme d'identification est impropre.

<sup>(2)</sup> Sur ces monnaies émises lors du décès d'Arsinoé II, cf. KAHRSTEDT, *Frauen auf antiken Münzen*, *Klio* X, 1910, p. 264-265.

<sup>(3)</sup> GAUTHIER, *Livre des Rois* IV, p. 240, *Bulletin*, t. LX.

F. et G.

<sup>(4)</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 239, A.

<sup>(5)</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 240, B.

<sup>(6)</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 241, H.

<sup>(7)</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 241, J.

titre de « fille d'Amon » n'était pas une épithète occasionnelle, attribuée à Arsinoé par suite de la faveur de ce dieu au lieu où on la lui attribuait, mais bien une appellation permanente, dénotant donc *un lien constant* entre la reine et le dieu Amon. Cela étant, la suggestion de Milne prend une particulière vraisemblance.

\*  
\* \*

Pourtant cette association flagrante de la reine et du dieu Amon ne suffit pas à expliquer, à notre avis, la présence d'Amon sur le groupe d'Alexandrie ; cette statue est purement égyptienne, et ne peut, croyons-nous, exprimer qu'une seule idée : Arsinoé était reçue comme déesse, grâce aux bons offices d'Amon, dans un temple où Amon était grand maître. Mais quel fut ce temple, en d'autres termes, d'où vient le groupe d'Alexandrie ?

Nous nous sommes livrés, sur ce sujet, à une patiente enquête dans le bureau de la conservation du Musée, et nous avons bénéficié de toute l'aide souhaitable de la part du Directeur de ce Musée, M. Henri Riad, et du dessinateur, M. Badie 'Abd el-Malek. Cette statue porte, crayonné sur le granit et presque invisible, le n° 11261, ce qui a permis de retrouver, dans les registres du Musée, son numéro d'enregistrement : N(orth) G(arden) 271 ; le lieu de provenance, sur l'inventaire rédigé en langue anglaise, était indiqué comme *Chader el Nattik*, et la date de son arrivée : 1900. Si le mot *Chader* signifie marché, en arabe, *Nattik* n'offrait aucune signification dans cette langue, et l'ensemble du « toponyme » n'éveillait aucun souvenir chez les Alexandrins que nous avons consultés. Heureusement, à force de recherches, nous avons pu dénicher un registre plus ancien, en français, rédigé de façon assez cursive, qui avait visiblement servi de prototype à l'inventaire anglais ; la mention portée sur ce registre est plus intéressante ; elle indique : *Chader el-Battikh*, « le marché des pastèques »<sup>(1)</sup>.

Dès lors, il m'a suffi de faire une petite enquête pour apprendre qu'un emplacement portait jadis ce nom, au voisinage de la rue actuellement appelée *Châre' El Saïed Mohammed Korâiem*, près de la Mosquée Abou'l-Abbâs, au quartier d'Anfouchy.

<sup>(1)</sup> Sur ce manuscrit, le *B* initial du dernier mot, écrit de manière cursive, pouvait à la

rigueur passer pour un *N* aux yeux d'un lecteur pressé.

Ces renseignements étaient déjà plus intéressants; nous avons cependant voulu voir de plus près le lieu exact de cette trouvaille; sur place, nous avons pourtant eu quelque difficulté à localiser avec précision l'emplacement en question, les habitants du quartier nous renvoyant généralement au quartier de Gomrok, plus au Sud, où se tient actuellement le « marché des pastèques ». Nous avons heureusement fini par trouver un vieux boutiquier qui nous a précisé qu'« autrefois », on appelait Chader el-Battikh un terrain vague, aujourd'hui converti en garage en plein air, situé sur le bord de la rue El Saïed Mohammed Koräiem, un peu avant son intersection avec la rue Nâdoûri, sur son flanc Ouest. Le croquis ci-joint montrera où ce « marché des pastèques » s'est tenu jadis, et donc d'où est venu le fragment de triade du Musée alexandrin.

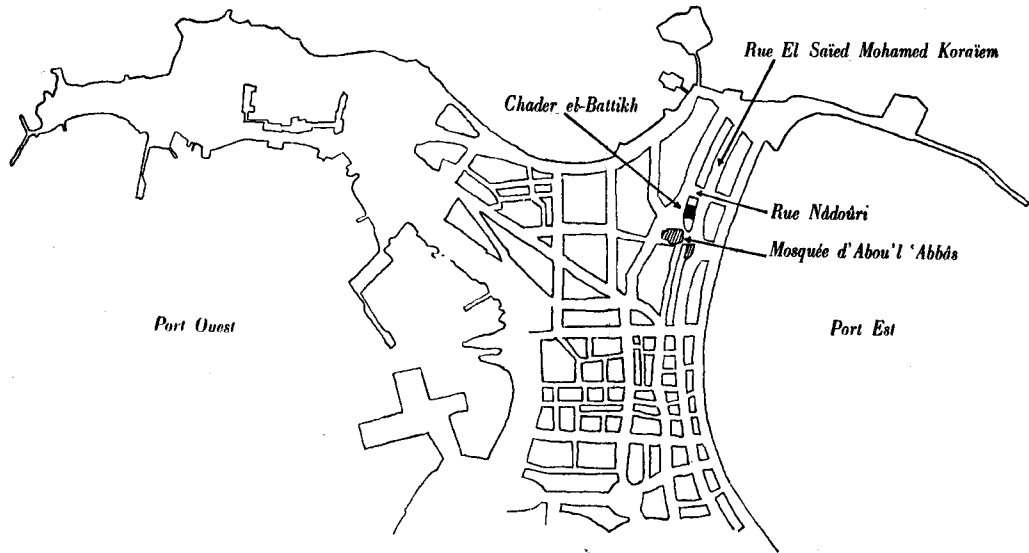
Ce point ayant été ainsi déterminé, il est troublant de constater, en consultant le plan que Néroutsos-Bey, en 1887, a annexé à son étude sur l'ancienne Alexandrie, que c'est précisément dans ce secteur que l'auteur a situé le « Temple d'Isis Pharia ». A la vérité, nous ignorons tout de l'emplacement *exact* où a pu s'élever cet édifice; il est connu à la fois par les monnaies, les allusions des auteurs latins, et quelques inscriptions<sup>(1)</sup>; les cartes le restituent hypothétiquement sur l'emplacement actuel de la mosquée Abou'l-Abbas, ou sur la place qui la précède, c'est-à-dire à une centaine de mètres du Chader el-Battikh.

Si nous considérons comme vraisemblable cette situation, nous serions peut-être inclinés à considérer que ce sanctuaire d'Isis aurait pu inclure cette statue d'Arsinoé divinisée. Plusieurs arguments nous dissuaderont pourtant d'adopter cette idée.

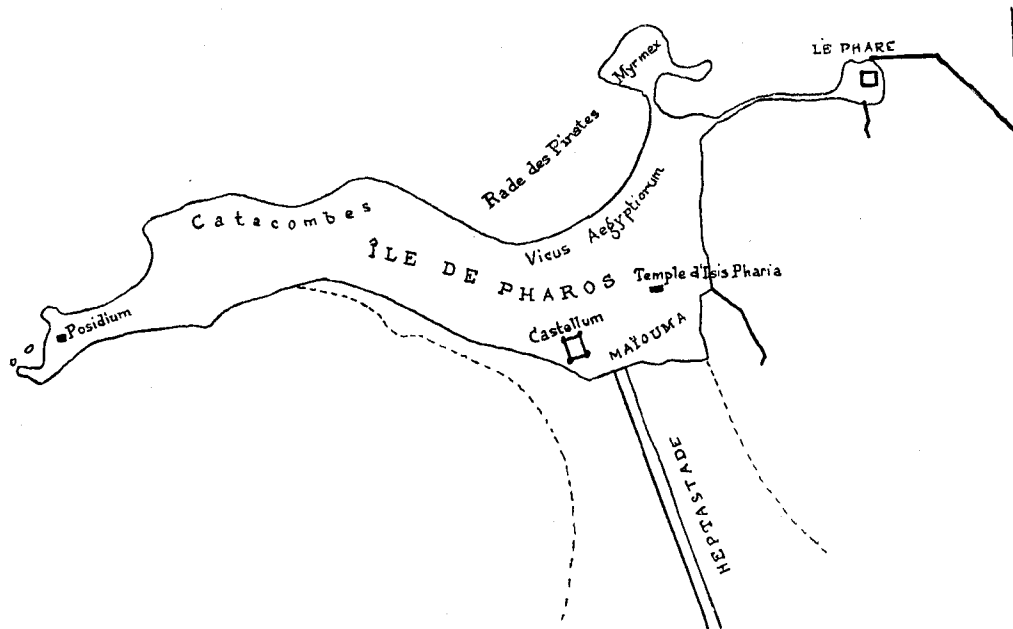
En premier lieu, nous ignorons la date de la fondation de ce sanctuaire, qui est surtout connu par des sources romaines; il n'est pas exclu que la statue d'Arsinoé lui soit largement antérieure. En second lieu, s'il est vrai que le quartier de l'île de Pharos a pu être déterminé comme étant « le plus égyptien » de la nouvelle capitale, il ne semble pas, en revanche que cette

<sup>(1)</sup> *PWRE* XXXVIII (1938), col. 1859, 19 sqq.; cf. BRECCIA, *Alexandrea ad Aegyptum*<sup>2</sup>, p. 108 et carte; la documentation complète a été réunie par A. CALDERINI, *Dizionario dei*

*nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano*, vol. I/1 (1935), p. 161, H *Iside Faria*.



Croquis de l'Alexandrie moderne, montrant l'emplacement du Chader el-Battikh.



Croquis de l'Alexandrie ancienne montrant la position théorique des monuments et des temples (NÉROUTSOS-BEY, *L'ancienne Alexandrie*, 1887, pl.).

teinture égyptienne se soit manifestée autrement que par l'emprunt de certains thèmes décoratifs, comme les nécropoles d'Anfouchy (en particulier le tombeau 5) et de Ras el Tine en livrent des exemples ; mais il semble hautement improbable qu'une triade aussi parfaitement sculptée que l'est celle qui nous occupe et aussi purement égyptienne ait pu y être taillée et érigée <sup>(1)</sup>.

Faire venir, d'autre part, cette statue de l'Arsinoeion bâti en ville est une hypothèse purement gratuite. En premier lieu nous ignorons l'emplacement exact de cet édifice <sup>(2)</sup>, et ce que les auteurs anciens, Pline en particulier, nous disent des statues qui s'y dressaient ne coïncide pas avec le groupe que nous examinons ; l'une de ces statues était de « topaze » <sup>(3)</sup>, c'est-à-dire de péridote (chrysolite), pierre provenant de l'île de Zéberged dans la Mer Rouge <sup>(4)</sup> ; l'autre devait être de métal, et flotter dans les airs par la vertu d'un aimant, mais son constructeur serait mort avant d'avoir réussi cet exploit.

A dire vrai, nous avons été un moment tenté d'attribuer à la statue d'Arsinoé un autre fragment, trouvé lui aussi à Anfouchy, une couronne composée de deux plumes droites décorées à la base d'un disque lui-même flanqué de deux cornes ; quoi qu'en ait dit son éditeur <sup>(5)</sup> ce genre de coiffure couvre plus souvent le chef des souveraines que celui du dieu Amon <sup>(6)</sup>. La proximité

<sup>(1)</sup> A. ADRIANI, *Annuaire du Musée Gréco-Romain* III (1940-1950), p. 127-128. — B. VAN DE WALLE a souligné le fait que les statues de Ptolémée II et d'Arsinoé au Vatican sont inspirées « de l'idéal de beauté souriante de l'art saïte », en opposition à d'autres statues plus « progressistes » qui traitent le visage selon le style grec (*CdE* XXIV/47, 1949, p. 31). — Voir aussi C. MICHALOWSKI, *Un portrait égyptien d'Auguste au Musée du Caire*, *BIFAO* 35 (1935), p. 77.

<sup>(2)</sup> R. M. BLOMFIELD, *The Arsinoeum and its obelisk*, *BSRAA* 8 (1905), p. 27-45.

<sup>(3)</sup> PLINIE, *HN* XXXVII, 32.

<sup>(4)</sup> LUCAS, *Ancient Eg. Materials*, p. 87 et 458.

<sup>(5)</sup> A. ADRIANI, *Coronamento di una statua colossale di Amnone ad Anfusci*, *Annuario del Museo Greco-Romano* I (1932-1933), p. 36.

<sup>(6)</sup> Comparer la coiffure de granit retrouvée à Montaza : E. BRECCIA, *Le Rovine e i monumenti di Canopo*, *Monuments de l'Égypte Gréco-Romaine* I (1926), pl. XLIX, 3 et p. 84, que son éditeur attribue à Isis, et la coiffure habituelle des reines, divinisées ou non, à l'époque ptolémaïque ; elles sont de deux sortes :

1°) une couronne voisine de celle de Geb (les souveraines sont « filles de Geb ») surmontée des deux plumes et du disque encorné (cf. 2°), assez rare : *Kasr el Agouz*, p. 68 ; *Edfou* XI, pl. 227 ; *Dendara* II, pl. 98 et 218.



2°) la couronne de beaucoup la plus courante, et qui est d'ailleurs, depuis au moins le Nouvel Empire, la coiffure habituelle des souveraines : *Kasr el Agouz*, p. 69 ; BÉRÉNICE II : *Edfou* XI,

du lieu de trouvaille de ces deux éléments de granit, et la taille du second d'entre eux (1 m. 34) permettaient cette hypothèse; mais j'ai pu retrouver cette couronne dans le jardin du Musée d'Alexandrie, à proximité du bureau du conservateur; et j'ai constaté, ce qu'Adriani n'avait pas précisé, que ces plumes sont en granit *rose*; tout rapprochement est donc exclu:

Ces considérations étant émises, il nous reste, pour essayer de deviner l'origine de cette triade de granit noir, un seul guide: la présence du dieu Amon entre Ptolémée II et la reine.

Nous avons vu plus haut les liens curieux qui semblent avoir existé entre Arsinoé et Amon; cela dit, il me semble pourtant peu probable qu'un monument de cette espèce ait été simplement édifié pour concrétiser la particulière vénération de la reine pour cette divinité, et cela d'autant moins que cette triade fut élevée après la mort de la princesse. Par sa taille, d'autre part, cette statue me semble être le monument essentiel d'un temple qui aurait vénéré concurremment Amon, comme dieu local, la nouvelle déesse Arsinoé, admise par Amon au rang des divinités [et peut-être Ptolémée II en tant que dieu philadelphe?]

On a trouvé, à Alexandrie, des statues et des éléments architecturaux de toute origine, mais venant principalement du Delta, ce qui est légitime; Héliopolis a fourni sa part à l'édification et à l'ornement de la nouvelle capitale, comme Memphis. D'autre part, les cultes d'Amon ne manquent pas dans le Delta, de sorte que notre choix sera nécessairement arbitraire.

Il nous semble cependant que nous devons prendre en considération le fait que la cité de Canope-Ménouthis<sup>(1)</sup> abritait à la fois un culte local d'Amon (Amon-Grb) et une chapelle édifiée à Arsinoé Zéphyritis; — et, de plus, le

pl. 225, 255; XII, pl. 336, 360; ARSINOÉ III:

*Edfou* XI, pl. 215, 226, 250, 252; XII, pl. 327, 336, 341, 365; BÉRÉNICE III: *Edfou* XIV, pl. 642; REINES DIVERSES: *Edfou* XIII, pl. 436, 439, 446, 509; XIV, pl. 553, 555, 557, 558,

587, 614, 620, 634; *Dendara* I, pl. 17, 27, 72, 77, 78; III, pl. 88, 90, 98, 101, 102, 106, 107, 109, 110, 118, 145; III, pl. 169; IV, pl. 250, 251, 283, 288, 298,

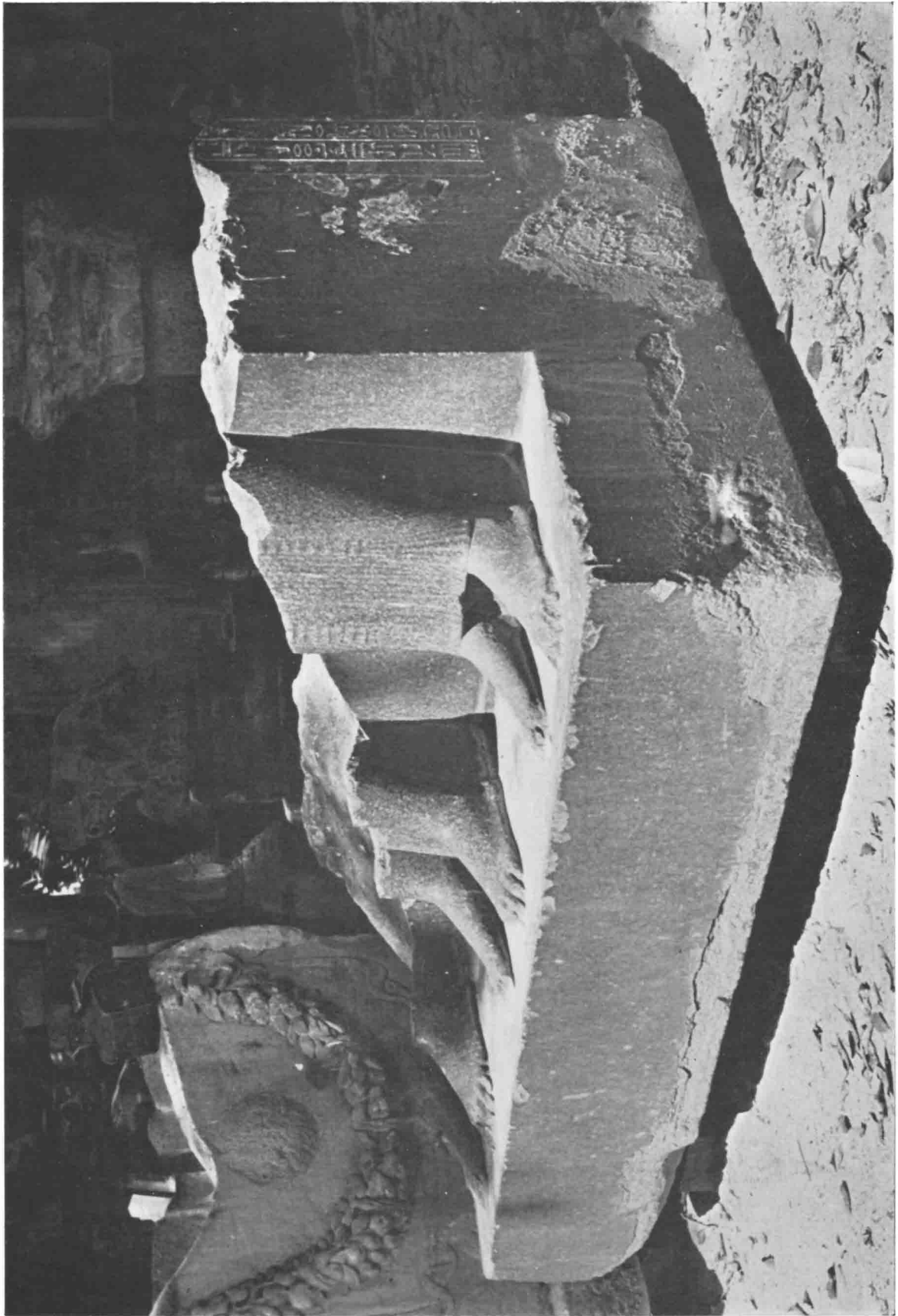


299; V, pl. 324; cf. B. VAN DE WALLE, *CdE* XXIV/47, 1949, p. 28-29 et 29 n. 1; BEVAN, *Ptol. Egypt* 1927, p. 289, fig. 49 (Deir el Médinéh) et 322, fig. 54 (Kom Ombo).

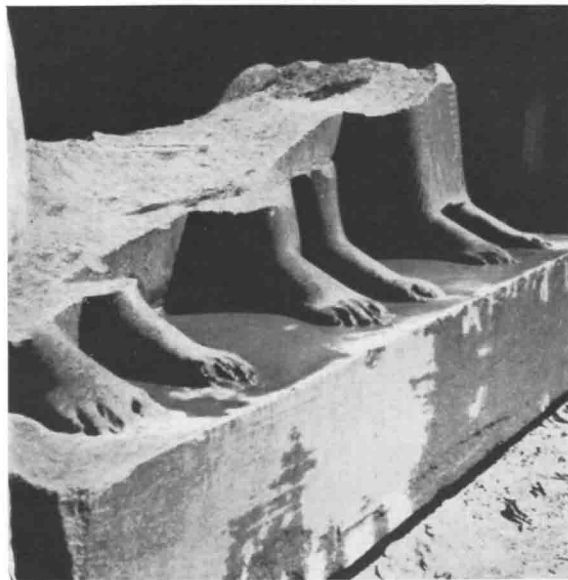
<sup>(1)</sup> Canope « qui ne compte pas seulement au nombre des principaux temples d'Égypte, mais encore jouit, entre tous, de la faveur particulière du roi et de tous les Égyptiens » (Décret de Canope, l. 25).

fait que nombre de monuments trouvés à Alexandrie provenaient de cette ville jumelle. On peut donc émettre comme hypothèse que la triade qui nous intéresse aurait pu être consacrée, à l'origine, dans quelque sanctuaire égyptien de Canope, avant d'être brisée et de venir finir lamentablement sa carrière sur le marché aux pastèques d'Anfouchy. Il était nécessaire de présenter cette hypothèse, mais il faut bien souligner que ce n'est là qu'une hypothèse; le seul moyen de la vérifier serait de découvrir un jour ce qui manque à notre groupe, c'est-à-dire l'essentiel, les trois statues elles-mêmes, et la suite de l'inscription du dossier; il y a toute chance pour que nous y trouvions un nom géographique qui mette fin à notre incertitude.

Alexandrie - Le Caire, Septembre 1959



Musée d'Alexandrie, triade de granit noir n° 11261 (= NG 271).



ALEXANDRIE, triade ayant figuré Arsinoé II,  
Ptolémée II et Amon. (N° 41261 = NG 271).

BIFAO 60 (1960), p. 83-109 Serge Sauneron

Un document égyptien relatif à la divinisation de la reine Arsinoé II [avec 5 planches].

© IFAO 2026

BIFAO en ligne

<https://www.ifao.egnet.net>



JARDIN DU MUSÉE D'ALEXANDRIE, Triade n° 1.1361 (= NG 371), inscription du dossier.



Triade n° 11261 du Musée d'Alexandrie, côté droit.



Triade n° 11261 du Musée  
d'Alexandrie, côté gauche  
du siège.